

<b>Code d'article</b>	<b>225.48</b>
<b>Description</b>	<b>MINI BOUTEILLES</b>
<b>Catalogue</b>	<b>HOS 207</b>
<b>Date de modification</b>	26/06/2024 07:59:58



### Spécifications du produit

Unité de mesure	UNITÉ
Dimensions	5,2x5,2x14,5 CM
Matériel	RPET
Couleur	TRANSPARENT
Capacité du conteneur	250 ML
Poids net d'une unité (g)	22,70

### Codes

Intrastat	39233010
ITF14	18420499225484
EAN13	8420499225487

Signage Triman et Info-Tri



### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet	231
	Dimensions paquet (cm)	29,50 x 29,00 x 32,00
	Poids paquet (kg)	5,76
	Volume paquet (m <sup>3</sup> )	0,0273760

Signage Triman et Info-Tri



<b>Carton</b>	Unités / carton	231
	Paquets /carton	1
	Dimensions carton (cm)	29,50 x 29,00 x 32,00
	Poids carton (kg)	5,76
	Volume carton (m <sup>3</sup> )	0,0273760

<b>Palette</b>	Cartons / couche	4
	Cartons / palette	16
	Conditionnement (U base x couches)	4 x 4
	Poids (kg)	120,48
	Type de palette (cm)	E249: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable    Micro-ondes    Four    -18°C/+70°C    Résist. graisses



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.